

# Notes de lecture

## LOGER LES IMMIGRÉS

Sonacotra 1951-2006

Marc Bernardot

Terra, 2008



« Loger les immigrés » : le titre croise deux objets dont la construction dans les discours, les politiques et les dispositifs est loin d'être neutre. Le logement comme l'immigration posent en effet la question de la *place* dans la société : la place assignée par les politiques et le marché du logement aux différentes catégories sociales, la place aménagée à l'étranger en fonction de la représentation provisoire ou non de sa présence et de son utilité dans la société. En cela, l'approche socio-historique d'un objet emblématique de ce croisement – la Sonacotra – que fait M. Bernardot dans ce livre est excellemment opportune. D'autant plus que le cas Sonacotra semble être une spécificité française : « la gestion résidentielle des migrants ne prendra pas dans les différents pays européens, comme aux Etats-Unis et au Canada, la dimension étatique et nationale qu'elle a prise en France ».

Au moment même où cette société (devenue depuis 2007 Adoma), tente à coups de « com » de transformer son image et de faire

oublier son nom historique et les fonctions qui leur ont été liées (loger des « travailleurs immigrés » de manière dérogatoire : dans le bâti, l'espace urbain, les services, la gestion, etc.), ce livre dresse le tableau de ses heures et malheurs dans l'histoire. Créeé, en 1956, par l'Etat (sous l'égide du Ministère de l'Intérieur) sous l'appellation d'abord de Sonacotral (Société nationale de construction pour les travailleurs originaires d'Algérie), avec un statut d'économie mixte, elle devait loger les « indigènes algériens » présents en Métropole. Ces indigènes faisaient partie en effet de la population mal logée (ou non logée) en bidonvilles (~ 25 000 personnes concernées dans les années 1950) dans des espaces périurbains ou en friches industrielles (l'appel de l'Abbé Pierre en 1954). La Sonacotral a donc fait partie des différentes modalités que l'action publique a mises en place pour répondre aussi bien au mal logement qu'au contrôle public (guerre d'Algérie). Jean Vaujour, « cheville ouvrière » de la création de la Sonacotral au Ministère de l'Intérieur assurait en même temps « en Algérie la mise en place technique des "villages de regroupement" ».

En 1962, au moment de l'indépendance de l'Algérie, la Sonacotral devient la Sonacotra (Société nationale de construction de logements pour les travailleurs). Cet élargissement correspondait également au rôle généraliste, devenu important, de cette société dans la résorption des bidonvilles (création de filiales Logi pour le relogement des familles, cités d'accueil, etc.). Les années 1970 ouvriront un autre chapitre de cette histoire : la gestion, « paternaliste » diront certains, « colonialiste » diront d'autres (sur le modèle de l'ancien adjudant chef comme directeur de foyer ou de cité), suscitera la plus longue mobilisation politique des étrangers et la plus longue grève des redevances en France. Un autre rapport s'instaurera après cette mobilisation et aussi d'autres problématiques pour la Sonacotra

# Notes de lecture

dans ses rapports avec les politiques et les institutions et avec la transformation de la question migratoire (arrêt de l'immigration du travail en 1974).

Les années 1990, vont peu à peu transformer les données : non renouvellement des publics classiques, vieillissement des anciens résidents, nouveau public étranger et nouveaux dispositifs (les demandeurs d'asile), nouveau public français dirigé sur ces structures (public en difficultés d'insertion).

L'ensemble de ces ingrédients vont aboutir à la définition d'une nouvelle mission pour les FTM (Sonacotra et autres) : l'hébergement (provisoire) et l'accompagnement des publics en difficultés d'insertion sociale. L'appellation de Résidence sociale signifiera le nouveau statut de ces résidences dans le cadre d'un plan quinquennal.

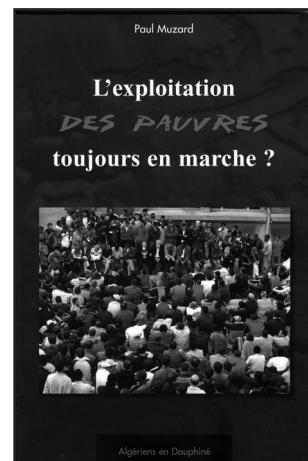
Au-delà de cette évolution cependant, le livre de M. Bernardot livre toutes les arcanes politico-institutionnelles, les tours et les détours, le poids des personnes et personnalités qui ont compté dans l'élaboration de cette histoire passionnante à plus d'un titre et surtout qui continue, encore aujourd'hui, à nous dire quelque chose de la question de la place de l'étranger dans la société française ■

**Abdellatif Chaouite**

## L'EXPLOITATION DES PAUVRES TOUJOURS EN MARCHE ?

**Paul Muzard**

Ed. Algériens en Dauphiné, 2009



Fidèle à sa manière, une manière que l'on pourrait appeler intertextuelle (insertion de textes divers dans le corps du texte principal), Paul Muzard reprend le récit d'une thématique de sa préférence : l'exploitation des pauvres.

Au-delà de la dénonciation, c'est à la compréhension des causes et de la persistance de cette exploitation que l'auteur appelle. Trois thématiques se partagent cette approche : la traite négrière, la colonisation, notamment de l'Algérie et les migrations passées et actuelles du Sud. D'une certaine façon, ces thèmes sont les motifs qui font de l'Afrique le continent le plus pauvre de la planète. Ses trois blessures ou ses trois traumatismes que les politiques mondialisées dominantes continuent à minimiser voire à retourner perversement sur l'Afrique elle-même (discours dit de Dakar – 2007) : manière de légitimer le pillage et les dominations qui continuent à grever le présent et l'avenir de ce continent.

# Notes de lecture

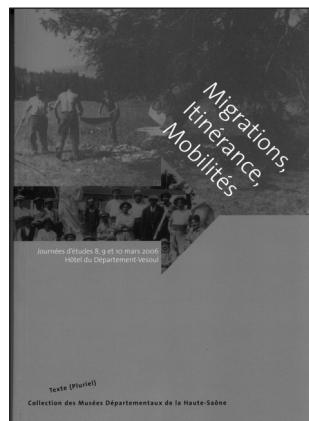
De l'un à l'autre de ces motifs, P. Muzard navigue, déterre les liens et les répétitions qui les relient tout en appelant notre sens de la dignité à une mobilisation contre l'intolérable. En émaillant son ouvrage de témoignages (une des caractéristiques de l'écriture de P. Muzard : il porte toujours les voix vivantes d'une multitude de sans voix) et marques de résistance de l'Afrique debout, il ne verse pas dans le désespoir tout en dénonçant les discours léniants et les représentations, forgés dans la mentalité coloniale mais qui continuent à sévir. ■

**Abdellatif Chaouite**

## MIGRATIONS, ITINERANCE, MOBILITES

**Collection des Musées  
Départementaux  
de la Haute-Saône**

Journées d'études, mars 2006



Aux lecteurs qui s'intéressent à l'histoire et au travail de mémoire des migrations, il faut signaler ce livre. Il reprend les actes des journées d'études consacrées aux migrations, itinérances et mobilités à partir d'une réalité locale : le musée d'Arts et Traditions populaires de Champlitte, fondé par Albert Demard. Lors d'un retour, en

1959, d'un petit fils d'immigrés chanitois au Mexique, A. Demard découvre toute une partie de l'histoire de Champlitte liée à une émigration importante de la population de la région : 98 personnes embarquent en septembre 1833 pour cette contrée lointaine, le Mexique, suite à des difficultés connues alors dans l'agriculture. A partir de cette découverte, A. Demard mène un double travail passionnant sur cette question : de collection muséographique et d'histoire des migrations locales.

Ce travail a permis par la suite de retisser des liens entre les populations mexicaines issues de cette migration et les populations locales : sur le plan familial comme sur le plan politique (jumelage) et culturel. L'histoire d'une rencontre devenue rencontre avec l'Histoire en somme, y compris en termes d'élaboration et d'écriture de cette histoire et de recherche anthropologique sur ses effets identitaires sur les populations concernées au Mexique et en Haute Saône (la sauvegarde par exemple du patois par les générations issues de cette immigration au Mexique). La découverte de cette histoire va également mobiliser dans le présent les volontés d'entretenir les liens dans le présent : l'envoi d'un enseignant de français au Mexique, etc.

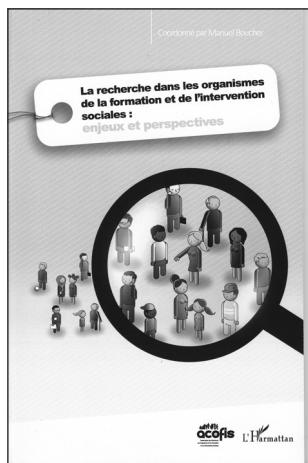
Cette histoire locale a formé le cadre de ces journées qui ont également ouvert leur réflexion aux faits migratoires à partir d'autres exemples (Italiens en Lorraine, charbonniers dans les Alpes, etc.) mais aussi réfléchi sur les divers phénomènes (identitaires, mémoriels, culturels, etc.) qui accompagnent les migrations humaines. Un livre passionnant qui montre comment, loin des fantasmes d'une contrainte « subie », les migrations constituent toujours à terme une forte valeur ajoutée ■

**Abdellatif Chaouite**

# Notes de lecture

## LA RECHERCHE DANS LES ORGANISMES DE LA FORMATION ET DE L'INTERVENTION SOCIALE Enjeux et perspectives

**Manuel Boucher (ss. dir.)**  
acofis – L'Harmattan  
2008



Cet ouvrage rassemble les interventions lors de la journée d'étude organisée par l'Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS) en 2007, à l'Institut du Développement Social de Haute Normandie. D'une certaine façon, ces actes tombent à pic : le chamboulement politique actuel des institutions et notamment de l'université, et la mise en crise de la recherche, notamment en sciences sociales, qu'il vise, annonce la pire des choses : une société décapitée de ses instances critiques. La production des connaissances doit désormais servir un seul but : performer la production et la concurrence des entreprises sur le marché

mondialisé. Tout le reste ne sert à rien. Le bien être social n'est plus un objectif politique solidaire et encore moins un droit, il est juste le résultat hasardeux d'une machinerie de « performances », « concurrences », « évaluations », etc. Ceux qui s'en trouvent éjectés, ce sont ceux qui ont « travaillé moins », autrement dit c'est de leur faute. C'est la déconstruction même de cette machinerie qui est souvent au coeur de la réflexion produite par la recherche dans les organismes de l'intervention sociale. Espace social de construction de connaissances d'autant plus légitimement critiques qu'il allie l'intervention et la formation, la pratique et l'analyse, l'action et la réflexion. L'enjeu est de taille : que doit être le travail social : un instrument au service de l'ordre marchand ou une intelligence régulatrice de la société ?

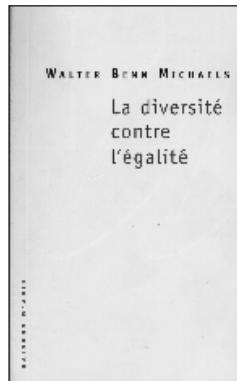
Les modes d'institutionnalisation de la formation sociale et la place de la recherche dans ces modes, aujourd'hui et dans le futur, le rôle qu'ils jouent dans la société, le lien entre le monde de la recherche académique et de la recherche dans les structures du social, la valorisation de cette recherche, etc. autrement dit, toute la maïeutique recherche sociale-citoyenneté est l'objet de ces actes. Il est urgent, comme sur d'autres questions, d'en prendre connaissance...et acte ■

**Abdellatif Chaouite**

# Notes de lecture

## LA DIVERSITE CONTRE L'EGALITE

Walter Benn Michaels  
Raisons d'agir Editons, 2009



Quelle illusion que de croire que les inégalités entre blancs et non blancs, hommes et femmes, etc. découleraient avant tout de la discrimination, et qu'il suffirait donc d'éliminer ces dernières pour que le monde s'enchante de l'égalité tant rêvée. C'est ce que démontre avec brio Walter Benn Michaels très au fait de ces questions qu'il décortique avec minutie, traquant tout ce qui se dissimule derrière les politiques actuelles tant aux Etats-Unis qu'en France où l'on tente d'expliquer les problèmes sociaux par la discrimination et l'intolérance plutôt que par l'exploitation. Les pauvres ne manqueraient pas de ressources mais de respect. D'où les appels, sympathiques au demeurant, à changer nos attitudes à leur égard, comme si ce changement d'attitude allait résoudre leur pauvreté. Or l'inégalité n'est pas une conséquence de nos préjugés mais de notre système social. Cette «logique selon laquelle les questions sociales fondamentales portent sur le respect des différences identitaires et non sur la réduction des différences économiques commence à s'épanouir en

France comme naguère aux Etats-Unis ». On comprendra ainsi pourquoi la notion de diversité en France, comme jadis aux Etats-Unis, commence à avoir le vent en poupe tant à gauche qu'à droite, le Président de la république en tête. Mais cet engouement pour la diversité ersatz de la lutte contre les discriminations n'est qu'une parodie de justice. La justice sociale ne repose pas sur la capacité à apprécier la diversité raciale ou culturelle, pas plus que le respect de la différence ne doive se substituer à la recherche de la justice économique. De la même manière, « Exprimer ses regrets pour l'esclavage, le colonialisme, la Shoah, manifester son respect pour les gens – pour leur culture, leur histoire, leur sexualité, leur goûts vestimentaires, et ainsi de suite -, tout cela revient bien moins cher que de leur verser un salaire décent ». Car, « aimer la diversité, la discrimination positive, combattre le racisme, ne nous demande rien d'autre que de renoncer à nos préjugés. Résoudre le problème de l'inégalité demanderait sans doute un peu plus : peut-être de renoncer à notre argent ». La discrimination positive sur critères raciaux s'avère, de ce point de vue, comme une sorte de pot-de-vin collectif que les riches se versent à eux-mêmes, afin de s'exonérer de rendre compte de l'inégalité. N'est-ce pas que le multiculturalisme est devenu un outil de gestion d'entreprise ? Mettre toujours une pincée de diversité, parc-ci par-là, donne de l'entreprise une image humaniste qui occulte l'exploitation et les inégalités dont elle se nourrit. Loin donc d'être un moyen d'instaurer l'égalité, la diversité est une méthode de gestion de l'inégalité. Le combat pour la diversité, au lieu de s'ajouter au combat pour l'égalité, s'y substitue, et a donné cours à un humanisme d'exhibition des libéraux qui trouvaient là matière (outil de marketing très efficace) pour montrer du cœur, pourvu qu'on ne remette pas en question

# Notes de lecture

les inégalités économiques. Pour preuve, on s'offusque du blocage de la réussite du fait des discriminations dues aux origines, mais pas du blocage qui proviendrait de la pauvreté.

La lutte contre les inégalités économiques se heurtent à tout un mode de pensée qui prône le respect de la différence (la différence aimable), tout un art de vivre à l'aise l'inégalité économique, d'autant qu'il est de nos jours plus facile d'être fier de ses origines que de sa pauvreté, de se représenter comme Noirs, Arabe, Asiatique que comme appartenant à la classe ouvrière ou pauvre. C'est pourquoi, « on ne convaincra pas les gens en leur démontrant qu'ils agissent à l'encontre de leurs intérêts économiques. Ce qu'il faut, c'est leur montrer qu'ils vont à l'encontre de la justice ».

Justice, c'est sans doute le terme rempart contre les facettes illusoires de la diversité que Walter Benn Michaels a démontée ici avec maestria. ■

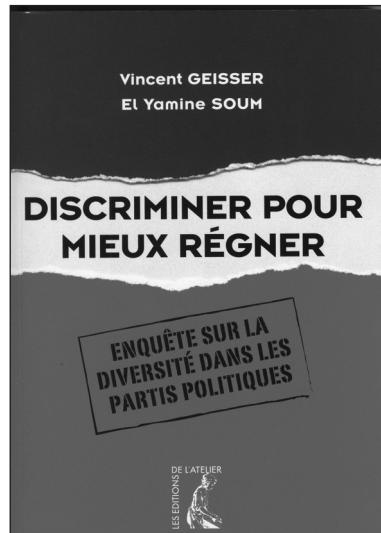
Achour Ouamara

## DISCRIMINER POUR MIEUX REGNER

Enquête sur la diversité dans les partis politiques

**Vincent Geisser, El Yamine Soum**

Les Editions de l'Atelier 2008



La diversité ! Un faux nez ? Ce livre en dresse les contours peu attrayants. Diversité/diversion. On ne saurait mieux caractériser cette notion qui fait florès aujourd'hui. Pourtant, il n'y a pas si longtemps, l'inscription d'Arabes et de Noirs sur les listes électorales faisait craindre de les « plomber » tant ces « divers » pouvaient, pensait-on, effrayer l'électorat naturel des grands partis. Aujourd'hui, la diversité n'a plus d'ennemis, tout le monde revendique sa paternité. Elle est reprise en chœur pour l'ensemble des forces vives de la société française, de l'association de quartier à la grande entreprise nationale, de l'extrême gauche à l'extrême droite, des défenseurs du multiculturalisme aux apôtres de l'identité nationale. Cet engouement pour la diversité s'explique aussi par le vote des héritiers de

# Notes de lecture

l'immigration qui devient réel, et les partis politiques en tiennent compte par réalisme comptable.

La genèse de cette notion de la diversité, ou plutôt ce qui s'y dissimule, laisse apparaître un aveu d'échec des politiques publiques d'injonction à l'intégration républicaine dont la rhétorique a paré les discours de gauche comme de droite depuis les années 80. « Du point de vue du registre sociétal, la diversité est d'abord un concept libéral, flirtant avec le monde de l'entreprise et le milieu des affaires, alors que l'intégration était avant tout un concept étatique, voire étatiste, relevant du monde des institutions publiques. En creux, la diversité met en exergue la crise de l'Etat républicain dans sa capacité à donner du *sens civique* à l'ensemble de la société, puisqu'il est désormais à la traîne du monde de l'entreprise ». Analysant les discours et les pratiques politiques dans la labellisation et la mise en scène de la diversité, les auteurs mettent à nu les mécanismes de ce grand marché où *acheteurs et vendeurs* de la diversité se bousculent, ici par souci de carrière, là par tactique électoral. L'UMP, dans ce cas d'espèces, a damé le pion aux partis de gauche, tant il a poussé la marchandisation de la diversité jusqu'à la caricature lisible dans l'admiration béate et reconnaissante pour la personne du président de la république Nicolas Sarkozy par les « divers », parfois *débauchés*, mis au devant de la scène politique.

Loin du « bruit et l'odeur » qui indisposait particulièrement la droite et ses extrêmes des années quatre-vingt-dix, les enfants de la diversité, les gentils s'entend, pas les méchants, semblent sentir bons pour être devenus les enjeux de lutte entre l'UMP et les partis de gauche, notamment le PS qui a excellé par cécité pendant très longtemps dans le paternalisme et le misérabilisme à l'égard des jeunes issus de l'immigration. Il fut jusqu'aux années 80 majoritairement

un parti de blancs quoiqu'il eût développé vers l'extérieur un discours de lutte contre les discriminations, alors qu'il logeait en son sein des discriminations larvées, incapable dès lors de représenter ces nouvelles classes populaires qu'il s'employait à ethniciser faute d'en mesurer l'ancrage dans la société française. C'est une des explications du passage des partis de gauche vers les partis de droite, et sans états d'âme, de beaucoup d'enfants d'immigrés. Pour ces transfuges, «le tabou de 'trahir l'immigration' et la 'mémoire des pères ouvriers' n'est plus de mise.

Ces « divers » (l'Arabe, le Noir, le Domien) sont toujours placés sous tutelle. Ils entrent en politique par cooptation (déroga<sup>tion</sup>, par le fait du prince), et ce faisant, ils demeurent jetables. Du reste, les partis préfèrent les « divers » discrets, prudents et policiés, non compétiteurs, et s'épargnent ainsi de débattre des sujets de fond sur les inégalités entre autres. Curieusement, on demande à ces enfants issus des migrations postcoloniales, de rester à leur place, de ne pas dépasser les limites, toutou et non racaille, ce que Frantz Fanon notait déjà à propos des attentes du colon dans le comportement de l'indigène. Sous les dehors de la lutte contre les discriminations, la diversité politique reste fondamentalement une problématique discriminatoire qui renvoie les 'divers' à « un statut d'altérité permanente, en totale déconnection avec leurs réelles compétences professionnelles et politiques ». En somme, on diversifie en même temps qu'on discrimine.

Injectée à dose cosmétique dans les listes électorales, la diversité permet de jeter un voile sur les mécanismes structurels qui produisent de la discrimination dans le champ politique, et donner ainsi l'illusion douceâtre de lutter contre celles-ci. Car l'enthousiasme d'aujourd'hui pour la diversité n'ébranle nullement la réalité des

# Notes de lecture

discriminations. Plus : les « divers » à bon « capital mélanique » affichés par les partis politiques jouent souvent le rôle de figuration, d'Arabes qui cachent la forêt dévastée par les inégalités liées aux discriminations.

La discrimination positive de l'outre-Atlantique tant décriée a trouvé en la diversité un succédané acceptable en France, surtout que diversité rime avec francité.

Concept piégé, la diversité « participe davantage à produire de la *diversion* », « elle *divertit* plus qu'elle ne *diversifie* ».

Voilà un livre décapant à prescrire surtout aux discriminés, ceux-là mêmes qui, objets de sollicitations politiques, amplifient l'écho trompeur des bienfaits de la diversité. Une dose de désillusion, et les écailles leur seront tombées des yeux ■

Achour Ouamara

## REJETS DES EXILES

### Le grand retournement

#### du droit d'asile

Jérôme Valluy

Editions du croquant,  
coll. TERRA, 2009



Le *droit d'asile* énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (en 1948) est un idéal que les Etats ont transformé en *droit de l'asile* soumis à des procédures et des règles qui dépendent des enjeux aussi bien intérieurs qu'extérieurs.

Le droit d'asile (droit humain à trouver refuge à l'étranger), consubstantiel au droit de circuler, s'effrite peu à peu pour laisser place au droit de l'asile (ensemble de règles de droit relatives à l'asile). On doit cette évolution à l'occultation, pour ne pas dire effacement, du droit de circuler (pourtant présent dans la Déclaration).

Ainsi, le droit *d'asile dérogatoire* (autorisation exceptionnelle d'entrée et de

# Notes de lecture

séjour, restrictif et articulé à la souveraineté des Etats) se substitue-t-il au droit *d'asile axiologique* (protection des réfugiés censés entrer librement dans le pays refuge). Si à la création du HCR, en 1951, dans l'après-guerre puis dans le contexte de la guerre froide, les demandes d'asiles trouvaient facilement bon accueil, le retournement du droit d'asile en droit de l'asile a vite pris la spirale des rejets qui n'a jamais faibli.

Ainsi, en 1973, l'OFPRA accordait le statut de réfugiés à 85% des exilés qui en faisaient la demande; en 2003, elle rejette la quasi-totalité des demandes, soit près de 95%.

Jérôme Valluy retrace ici, entre autres, la façon dont s'est opérée la disjonction entre le droit d'asile et le droit de l'asile, et ce à travers l'analyse globale des politiques et des gestions des demandes d'asile en France et en Europe.

Ce retournement s'inscrit dans un mouvement vaste de l'histoire qui vit l'idéologie national-sécuritaire gagner l'Europe à la fin du XXème siècle, s'appuyant sur la stigmatisation des immigrés en général et des exilés, en particulier. En matière migratoire, trois coalitions se disputent le destin de l'immigré : l'utilitariste (sélection migratoire indexée aux besoins nationaux : immigré comme ressource et contrainte économique et politique), national-sécuritaire (immigré menace), humaniste-asiilaire (attachement aux droits de l'homme).

La menace prêtée au réfugié ne doit pas être séparée de l'évolution des représentations de l'immigré, particulièrement en France. Ainsi, le reclassement des fonctionnaires des ex-colonies, les reconversions des fonctionnaires de l'administration coloniale en métropole jugés plus compétents en la matière, notamment dans la connaissance et l'encadrement des anciens colonisés, charrent tout un monde de représentations de l'ex-colonisé devenu immigré. Les techniques acquises sur les Algériens

sont transférées au reste de la population immigrée d'autres nationalités, telles celles relatives à la lutte de jadis contre le rebelle et le terroriste algérien recyclées à l'encontre de l'immigré algérien avant de s'étendre aux immigrés maghrébins et africains.

On assiste à un passage de cette gestion technocrate et restrictive de la demande d'asile qui va de pair avec la politisation d'une xénophobie de gouvernement, et ce dans toute l'Europe (France, Italie, Autriche, Grande-Bretagne, Grèce qui possède la palme des rejets : près 99,9%).

Cette pensée d'Etat touche aussi bien les partis de la gauche social-démocrate européenne acquis aux visées national-sécuritaires/utilitaristes, que les organismes insoupçonnés dans la défense de l'exilé, souvent tributaires des Etats bailleurs de fonds, à l'image des organismes de la société civile devenus para-étatiques, et qui «se reclassent politiquement en défendant des convictions plutôt utilitaires que sécuritaires, jusqu'aux acteurs associatifs, spécialisés dans l'accueil et l'aide aux demandeurs d'asile, qui tendent, avec les meilleures intentions, vers des raisonnements similaires à ceux des acteurs institutionnels». Ainsi des CADA qui, supposées être des dispositifs d'accueil, deviennent composantes d'un dispositif de rejet tant ils gèrent plus les «sorties de CADA» que réellement l'accès au séjour dont on sait l'obtention quasi miraculeuse.

L'on ne s'étonnera donc pas que l'emprise idéologique du national-sécuritaire ait décanté sur toutes les instances habilitées à gérer les demandes d'asile : HCR, OFPRA, CNDA (ex CRR), CADA...).

Il fallait un regard critique de l'intérieur pour se rendre compte combien les commissions refusant plus qu'octroyant le statut de réfugié bâclent l'examen des dossiers au point qu'on se demande si un système automatique n'aurait pas fait «mieux».

# Notes de lecture

L'auteur de ce livre, Jérôme Valluy, fut juge à la CRR (commission des recours des réfugiés) devenue depuis CNDA (cour nationale du droit d'asile). Il apporte ici un témoignage, non sans autocritique, sur le mode de fonctionnement de ces commissions, ses délibérés, mais analyse aussi et surtout l'alignement progressif des juges sur les politiques publiques dont on sait les dérives quant au droit d'asile. Les temporalités liées au traitement des dossiers par les différents organismes (OFPRA, CNDA...) sont tributaires d'évolutions politiques plus globales, celles notamment des politiques publiques. L'injonction au rendement place les juges dans la double ignorance, ignorance de ce qu'est objectivement un réfugié, ignorance de ce qu'a réellement vécu le réfugié tant la superficialité de la procédure d'examen est patente (les juges prennent connaissance du récit d'exil en cours d'audience), sans enquête de terrain ni d'instruction judiciaire. On se base alors non sur la vérité des faits mais sur l'intime conviction (convaincu ou pas). Les apparences forment la grille d'évaluation : sincérité de l'exilé, ses mérites et la pertinence des choix d'exils qu'ils a faits, apparences qui ressortent de la seule responsabilité du narrateur, en l'occurrence du réfugié dont le récit est, de par ce qu'il a subi et de sa fragilité dans un tel contexte de demande est souvent désordonné et incomplet. Le juge entend des récits terribles, pose des questions et tranche par oui ou non à la demande au regard de la convention de Genève. «On croit apprendre à juger au fur et à mesure que l'on apprend en fait une culture d'institution».

Ce mouvement en entonnoir qui va, en rétrécissant le droit d'asile, du HCR (dans son reniement de la convention de Genève) aux commissions d'attribution du droit d'asile, en passant par toutes sortes d'organismes ayant en charge la défense

de l'exilé (repositionnées sur les visées utilitaristes), donnent de l'exilé l'image d'un pestiféré qu'il faut vaille que vaille trier et éloigner des frontières. D'où, au bout de la chaîne de la répression, l'externalisation de l'asile : traiter les demandes loin de l'Europe, dans la région d'origine des exilés, «pays camps», avec la complicité des pays pourvoyeurs d'émigration, qui monnayent la répression de leur propre émigration contre l'aide au développement. La boucle est bouclée.

Ce livre magistral nous dessille les yeux non sans dose de pessimisme. N'est-ce pas qu'il faut «avoir le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté» (A. Gramsci)? ■

**Achour Ouamara**

# Notes de lecture

## L'ASILE DU SUD Cambrézy, S. Laacher, V. Lassailly-Jacob; L. Legoux La Dispute, 2008



Bien qu'ancienne et importante, la réalité de l'asile au sud pose question aujourd'hui, à cause des politiques des pays du nord, qui tentent de faire de cette réalité ancienne une réalité exclusive : en limitant plus fortement l'arrivée des réfugiés du sud dans les pays du nord. L'asile est pourtant un droit (Déclaration universelle des droits de l'homme et Convention de Genève). Mais ce droit est sujet à interprétations suivant les enjeux et les contextes politiques : pendant la guerre froide, les ressortissants des pays du sud servaient d'entremise stratégique en quelque sorte dans cette guerre. Mais, depuis la chute du mur et la mondialisation, les enjeux stratégiques ont changé d'axe : d'Est/Ouest en Nord/Sud. Les réfugiés du sud sont devenus du coup des indésirables dans le nord. « Le respect formel du droit des réfugiés n'est plus une garantie d'accueil et de protection pour les victimes des persécutions ».

Plus obnubilées par la « maîtrise » des demandes d'asile, les politiques du nord optent pour une stratégie de disqualification collective des besoins d'asile qui devient une stratégie pour cacher une quasi « non assistance à personnes en danger ». C'est la stratégie qu'épingle l'adage populaire : « un seul poisson pourrit le barda ». D'où l'usage dominant d'un lexique essentiellement négatif sur les demandeurs d'asile (« faux » demandeurs, « abus », immigration « subie », etc.) dont les pouvoirs du nord escomptent l'adhésion à une suspicion généralisée. Mieux, les procédures de « maîtrise » militarisent les frontières extérieures de l'Union européenne, interdisent l'accès (non contrôlé) aux moyens de transport pourtant légaux et enrôlent les pays limitrophes de l'Union dans leur saga (les réduisant ainsi à la fonction de garde-frontière du pays du nord). Et mieux encore : au nom même des droits humains, « les pays du sud sont encouragés à développer des systèmes juridiques d'asile officiels qui offrent par leur simple existence la possibilité aux pays du nord de refuser les demandeurs d'asile ». C'est la qualité même reconnue à l'exil qui « ne dépend plus prioritairement de la raison de l'exil, mais aussi et surtout du choix du pays de destination. »

Bref, alors même que l'asile est au coeur d'un enjeu mondial de civilisation, tant chanté par ailleurs, les politiques du nord le délèguent aux pays du sud qui, pour certains, non seulement n'en ont pas les moyens, mais n'ont pas ceux non plus d'assurer la sécurité de leurs propres citoyens.

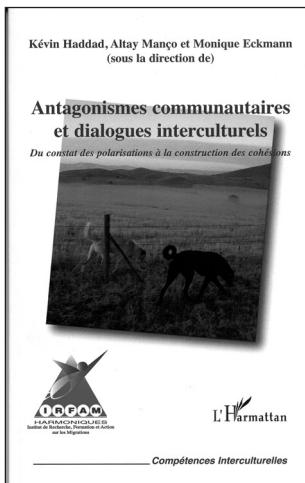
Les auteurs de ce livre, qui devrait intéresser tout acteur et citoyen alerté sur cette question, analysent pertinemment les complexités des situations de déracinement auquel donne lieu le jeu de dupes des idéologies officielles sur l'asile mais qui illustre bien l'ampleur de la fracture entre le nord et le sud ■

**Abdellatif Chaouite**

# Notes de lecture

## ANTAGONISMES COMMUNAUTAIRES ET DIALOGUES INTERCULTURELS

**Kévin Haddad, Altay Manço et  
Monique Eckmann (ss. dir.)**  
IRFAM/L'Harmattan, 2009



L'antagonisme auquel s'intéressent les auteurs de ce livre est plus que le conflit ou l'opposition : il est « une polarisation dynamique des positions qui deviennent des "piliers identitaires" structurants ». Cet antagonisme fait donc partie des processus d'identification des communautés et des peuples. Mais il finit aussi souvent par « dégénérer en représentations mutuelles stéréotypées et négatives, en rejets et exclusions, en discriminations, voire en actes de violence [...] et, dans certains cas particulièrement exacerbés... en massacres, en génocides. ».

Tout l'intérêt de la réflexion réside justement dans le fait de se saisir de cette complexité voire de cette aporie : le structurant est en même temps potentiellement déstructurant

(enjeux de survie, de domination, de pouvoir, etc.). C'est l'analyse même, dans chaque situation particulière, de l'intrication de ces dimensions qui peut permettre de dégager les possibilités de dépassement des dérives antagonistes déstructurantes. Ce sont les objectifs – ambitieux – que se donnent les auteurs : « Objectif pédagogique » (identifier les « bonnes pratiques ») et « Objectif scientifique » (analyse et extraction de facteurs facilitateurs).

C'est là qu'intervient le deuxième élément du titre : « le dialogue interculturel ». Le dialogue, c'est « l'antidote au rejet et à la violence ». Il suppose, notamment dans le contexte interculturel, « d'accepter de changer d'univers mental et d'entrer dans la conception de l'Autre, donc d'intégrer une manière de penser le monde qui par définition est autre. ». Il fait désormais partie, au niveau européen, des principes de gouvernance mais plutôt comme « instrument d'intégration ». Ce qui, en soi, peut reconduire, sous un autre masque, l'antagonisme : diversité dialogique ou « intégration » ? Sous ce masque peuvent nicher les nouvelles formes de racisme et de discrimination.

Les auteurs plaident pour une « hypothèse d'action » : multiplier plutôt « les espaces de frottements », espaces locaux de rencontres et d'interconnaissance. Une manière « d'inscrire le dialogue interculturel au sein de l'extrême ordinaire du quotidien ». Pour ce faire, les auteurs conseillent quelques balises à l'action : éviter de s'enfermer dans le ponctuel ou l'événementiel et adopter une démarche anthropologique plus large ; s'appuyer sur des acteurs significatifs ; ne pas céder à des attentes démesurées ; développer l'écoute et la reconnaissance, identifier les intérêts fédérateurs, etc.

Les mots « communautaire », « interculturel », « dialogue », sont assez affadis par les usages idéologiques qui en sont faits aujourd'hui. Ce livre tente

# Notes de lecture

lui, d'insuffler dans les réalités et hors ornières des raisonnements dichotomiques dominants, l'esprit d'une vraie pratique, politique et sociale, constructive d'un dialogue authentique ■

Abdellatif Chaouite

## La rédaction a également reçu ...

